



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 15 MARS 2021, À 20 h, PAR VIDÉOCONFÉRENCE.

SONT PRÉSENTS :

M.	Yves Montigny	Maire
M.	Sylvain Girard	Conseiller
M.	Réjean Girard	Conseiller
M.	Alain Charest	Conseiller
M.	Mario Quinn	Conseiller
M.	Alain Chouinard	Conseiller
M.	Onil Lévesque	Conseiller
Mme	Viviane Richard	Conseillère
Mme	Martine Salomon	Conseillère

EST ABSENTE :

Mme	Annick Tremblay	Greffière
-----	-----------------	-----------

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Clémence Richard	Greffière adjointe par intérim

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a autorisé les municipalités à tenir les séances par tout moyen technologique. Une telle séance doit être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations. Cette séance a donc lieu par vidéoconférence, compte tenu des mesures sanitaires présentement en vigueur. Elle sera disponible en direct sur le site Internet de la Ville au www.ville.baie-comeau.qc.ca, sur la chaîne communautaire NousTV pour les abonnés de Cogeco ainsi qu'en différé sur la chaîne ma Communauté pour les abonnés de Telus.

Le maire, monsieur Yves Montigny, constatant quorum, ouvre la séance à 20 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Mario Quinn

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2021

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 février 2021, à 20 h, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière adjointe par intérim est dispensée d'en faire la lecture, suivant la Loi sur les cités et villes;

Rés. 2021-51



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Rés. 2021-52

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2021, à 20 h, par vidéoconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

4.1 Comité général spécial du 1^{er} mars 2021

4.1.1 Nomination membres représentants du Drakkar - LHJMQ

Rés. 2021-53

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2021-07 de nommer monsieur Félix Lefrançois représentant du propriétaire auprès de la Ligue de hockey junior majeur du Québec, en remplacement de monsieur Sylvain Girard, qui devient membre suppléant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.2 Aide financière - Campagne de financement Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan

Rés. 2021-54

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2021-04 et de verser annuellement, pour une période de quatre ans, soit de 2021 à 2024, une contribution financière égale aux sommes versées par les employés municipaux sur leur paie, dans le cadre de la campagne annuelle de financement de Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.3 Demande de subvention 2021-2022 - Ministère de la Culture et des Communications

Rés. 2021-55

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2021-05 et d'autoriser la responsable culture et bibliothèque à signer et à déposer tous les documents nécessaires concernant la demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme Aide aux projets - Projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour 2021-2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.4 Entente entre Hydro-Québec Distribution et la Ville de Baie-Comeau relative aux abonnements d'usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs

Rés. 2021-56

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport du directeur adjoint de la division électricité des travaux publics et services techniques portant le numéro EL2021-01 et d'approuver les modalités de l'entente entre Hydro-Québec Distribution (HQD) et la Ville de Baie-Comeau relative aux abonnements d'usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs.

Il est également résolu d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer l'entente et tout autre document nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.5 Cession d'une conduite pluviale du Centre de services scolaire de l'Estuaire à la Ville de Baie-Comeau

Rés. 2021-57

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport de la directrice du développement économique portant le numéro DE2021-06 et de procéder à l'acte de cession de la conduite pluviale située sur le lot 4 304 061, cadastre du Québec, circonscription foncière de Saguenay, appartenant au Centre de services scolaire de l'Estuaire.

Il est également résolu d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer l'acte de cession ainsi que tout autre document nécessaire à cette transaction. Les frais et déboursés professionnels sont à la charge de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.6 Vente du lot 2 904 496 - Rue Jalbert

Rés. 2021-58

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport de la directrice du développement économique portant le numéro DE2021-07 et de vendre au Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord le lot 2 904 496, cadastre du Québec, circonscription foncière de Saguenay, pour un prix de 140 000 \$ plus les taxes si applicables. Cette vente est faite sans garantie légale.

Il est également résolu d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer l'acte de vente et tout autre document nécessaire à cette transaction. Les frais et déboursés professionnels sont à la charge de l'acquéreur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.7 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le mardi 16 février 2021

Rés. 2021-59

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport de la directrice de l'urbanisme et service à la clientèle portant le numéro URB2021-05 et d'accepter pour dépôt le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le mardi 16 février 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Comité général du 8 mars 2021

4.2.1 Politique d'embauche du personnel étudiant

Rés. 2021-60

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2021-04 et d'adopter la Politique d'embauche du personnel étudiant.

Il est également résolu d'autoriser le maire et le directeur général, ou leur remplaçant, à signer la politique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.2 Nomination au Service de l'urbanisme et service à la clientèle - Préposé à l'urbanisme et service à la clientèle

Rés. 2021-61

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2021-06 afin de nommer madame Émilie Talbot au poste de préposé à l'urbanisme et service à la clientèle du Service de l'urbanisme et service à la clientèle, selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat des employés de bureau et de loisirs de la Ville de Baie-Comeau, local 2641 - SFCF, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.3 Révision périodique de l'exemption de taxes - Corporation Église Sainte-Amélie... ouverte à la vie

Rés. 2021-62

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2021-13 et de confirmer à la Commission municipale que la Ville n'entend pas demander une audience concernant la demande de révision périodique de l'exemption de taxes de la Corporation Église Sainte-Amélie... ouverte à la vie puisque la situation et le mandat de cet organisme n'ont pas changé. La Ville s'en remet donc à la décision de la commission et advenant une audience, elle ne souhaite pas être présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.4 Dépôt des rapports sur la gestion contractuelle pour 2018, 2019 et 2020

Rés. 2021-63

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2021-16 et d'accepter pour dépôt les rapports annuels sur la gestion contractuelle 2018, 2019 et 2020, afin d'appliquer le Règlement 2018-955 concernant la gestion contractuelle, conformément à l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.5 Services professionnels en ingénierie - Réduction des risques de fuite d'ammoniac - Centre Henry-Leonard et centre Henri-Desjardins

Rés. 2021-64

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport du directeur adjoint aux services techniques portant le numéro ST2021-02 et d'octroyer le mandat de services professionnels en ingénierie pour la réduction des risques de fuite d'ammoniac au centre Henry-Leonard et au centre Henri-Desjardins à FNX Innov pour une somme de 22 460 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.6 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014 à 2019

Attendu que la Ville de Baie-Comeau a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2019;

Attendu que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

Rés. 2021-65

De donner suite au rapport du directeur adjoint aux services techniques portant le numéro ST2021-03 afin que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec, de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires, de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du Programme de la TECQ 2014 à 2019;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale finale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant, par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme 2014 à 2018 inclusivement;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution;
- La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.7 Services professionnels en ingénierie - Remplacement des bandes et baies vitrées glace A - Centre Henry-Leonard

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

Rés. 2021-66



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport du directeur adjoint aux services techniques portant le numéro ST2021-04 et d'octroyer le mandat de services professionnels en ingénierie pour le remplacement des bandes et des baies vitrées de la glace A du centre Henry-Leonard à FNX Innov pour une somme de 15 729,49 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.8 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2021-67

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2021-11 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de janvier 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.9 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2021-68

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport du directeur des technologies de l'information portant le numéro TI2021-01 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de février 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.10 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2021-69

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2021-05 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de février 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Comité général du 15 mars 2021

4.3.1 Nomination au Service de la trésorerie - Commis soutien trésorerie

Rés. 2021-70

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2021-07 afin de nommer madame Karine Tremblay au poste de commis soutien trésorerie du Service de la trésorerie, selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat des employés de bureau et de loisirs de la Ville de Baie-Comeau, local 2641 - SCFP, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.2 Protocole d'entente avec le Centre de services scolaire de l'Estuaire - Échange de locaux, aménagements et équipements

Rés. 2021-71

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2020-54 et d'autoriser le maire et le directeur général, ou leur remplaçant, à signer le protocole d'entente avec le Centre de services scolaire de l'Estuaire relativement à l'échange de locaux, aménagements et équipements pour une durée de cinq ans, du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.3 Demande de subvention – Réfection de la bibliothèque Alice-Lane

Rés. 2021-72

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2021-08 et de confirmer l'engagement de la Ville dans le cadre du dépôt d'un projet pour la réfection de la bibliothèque Alice-Lane au Programme Aide financière au développement des infrastructures culturelles et :

- De déposer une demande d'aide financière de 2 548 406,88 \$, taxes nettes incluses, dans le cadre du Programme Aide au développement des infrastructures culturelles du ministère de la Culture et des Communications pour la réalisation du projet de réfection et agrandissement de la bibliothèque Alice-Lane;
- De mandater monsieur Carl Prévèreault, directeur du Service de la culture et des loisirs comme personne autorisée à agir et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus, incluant la convention d'aide financière à intervenir;
- D'assumer une part estimée à un minimum de 764 522,06 \$, taxes nettes incluses, dans la réalisation du projet;
- D'assumer le financement ou d'en trouver une source ne provenant ni directement ou indirectement du gouvernement du Québec ou de celui du Canada, le cas échéant, pour l'ensemble des coûts admissibles, incluant tout dépassement des coûts éventuels;

Il est également convenu que la Ville de Baie-Comeau s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.4 Aide financière - Campagne de financement Corporation de l'église Sainte-Amélie... ouverte à la vie

Rés. 2021-73

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2021-10 et de verser la somme de 20 000 \$ pour la campagne de financement de la Corporation de l'église Sainte-Amélie... ouverte à la vie, afin que cette dernière puisse amasser les fonds nécessaires pour finaliser les travaux d'immobilisation de son bâtiment. Cette somme sera puisée à même les subventions non identifiées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.5 Entente - Plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile pour la municipalité de Pointe-Label

Rés. 2021-74

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique - protection incendie portant le numéro DSP2021-04 et d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer le protocole d'entente entre la Ville et la municipalité de Pointe-Lebel en ce qui concerne l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile pour la municipalité de Pointe-Lebel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.6 Vente partie du lot 4 914 863 - 749, rue Bossé

Rés. 2021-75

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport de la directrice du développement économique portant le numéro DE2021-05 afin de vendre au CRÉAM une partie du lot 4 914 863, contiguë au terrain du 749, rue Bossé, d'une superficie approximative de 66,82 m², au prix de 0,27 \$ le mètre carré pour un total d'environ 18,04 \$, plus les taxes si applicables. La vente est faite sans garantie légale.

L'acte de vente devra contenir une servitude de passage en faveur d'Hydro-Québec.

Il est également résolu d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer l'acte de vente et tout autre document nécessaire à cette transaction. Tous les frais et déboursés professionnels sont aux frais de l'acquéreur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.7 Entente de collaboration avec le Gouvernement du Québec

Rés. 2021-76

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport du directeur adjoint aux services techniques portant le numéro ST2021-05 et d'approuver les principes de l'entente de collaboration avec le Gouvernement du Québec concernant le partage des coûts de réfection de la conduite d'eau potable ainsi que d'un tronçon de route sur le boulevard Comeau.

Il est également résolu d'autoriser le maire, ou son remplaçant, à signer l'entente et tout autre document nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.8 Remplacement de trois ventilateurs - Station d'épuration Mingan

Rés. 2021-77

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport du directeur adjoint aux services techniques portant le numéro ST2021-06 et d'octroyer le contrat de remplacement de trois ventilateurs dans la salle des surpresseurs à la station d'épuration Mingan à FCN Ferblanterie Côte-Nord inc., pour la somme de 29 855 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.9 Appel d'offres 2021-02 - Acquisition de camionnettes neuves et usagées

Rés. 2021-78

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2021-06 et d'accorder le contrat de fourniture de cinq camionnettes neuves à



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Lafèche Auto (1987) Ltée, pour la somme de 240 039,34 \$, taxes incluses, ainsi que la fourniture d'une fourgonnette usagée à Olivier Baie-Comeau Chrysler Dodge Jeep Ram inc., pour la somme de 30 706,37 \$, taxes incluses, le tout découlant de l'appel d'offres 2021-02. Ces montants seront financés à même le fonds de roulement et remboursés sur une période de sept ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.10 Rapport de dépense de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2021-79

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2021-05 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépense de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de février 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.11 Rapport de dépense de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2021-80

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport du coordonnateur des communications portant le numéro CO2021-03 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépense de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de février 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.12 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2021-81

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2021-07 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de février 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.13 Listes de comptes 2021-03, 2021-04, 2021-05 et 2021-06

Rés. 2021-82

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2021-08 et d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes 2021-03, 2021-04, 2021-05 et 2021-06 pour les périodes 3, 4, 5 et 6.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. DÉROGATIONS MINEURES ET DEMANDES D'USAGE CONDITIONNEL

5.1 Dérogation mineure - 1705, boulevard Jolliet

Considérant que la demande de dérogation mineure a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Rés. 2021-83

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation de la remise localisée en cour arrière de la résidence du 1705, boulevard Jolliet. La remise possède une marge de recul latérale de 0,76 m et une marge de recul arrière de 0,66 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge de recul latérale et arrière minimale de 0,9 m pour ce type de bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Dérogation mineure - 11, avenue Desjardins

Considérant que la demande de dérogation mineure a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2021-84

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant l'agrandissement du bâtiment principal en cour avant pour la résidence du 11, avenue Desjardins. L'agrandissement posséderait une marge de recul avant de 4,7 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit que la marge de recul avant est de 6 m pour ce type de bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Dérogation mineure - 414, avenue Arthur-A.-Schmon

Considérant que la demande de dérogation mineure a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2021-85

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque
Appuyé par : le conseiller Mario Quinn

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation du patio, localisé en cour arrière de la résidence du 414, avenue Arthur-A.-Schmon. Le patio possède une marge de recul arrière de 1,2 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge de recul minimale de 2 m pour ce type de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Dérogation mineure - 164 à 168-B, boulevard La Salle

Considérant que la demande de dérogation mineure a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que la dérogation demandée relève d'un caractère majeur;

Malgré que la dérogation demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que l'application du règlement n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui procède à la demande de dérogation;

Considérant que la dérogation demandée pourrait porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Considérant que la demande vise des travaux en voie de réalisation;

Rés. 2021-86

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Sylvain Girard



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De refuser la demande de dérogation mineure permettant l'implantation d'un réservoir de propane de 3 671 litres dans une aire clôturée de 1,8 m de hauteur, en cour latérale de l'immeuble situé au 164 à 168-B, boulevard La Salle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 Dérogation mineure - 85, avenue Champlain

Considérant que la demande de dérogation mineure a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : le conseiller Onil Lévesque

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation de la terrasse, localisée en cour arrière de la résidence du 85, avenue Champlain. La terrasse, de plus de 60 cm de hauteur, possède une marge de recul latérale de 1,1 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge de recul latérale minimale de 2 m pour ce type de construction accessoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6 Dérogation mineure - 1098, rue Louis-Amiot

Considérant que la demande de dérogation mineure a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation du garage isolé localisé en cour arrière de la résidence du 1098, rue Louis-Amiot. Le garage possède une marge de recul latérale de 0,70 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge de recul de 0,90 m pour ce type de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

7. AVIS DE MOTION

7.1 Projet de règlement pour la mise aux normes des bandes de la glace A du centre Henry-Leonard et travaux divers 2021 - Emprunt de 2 143 500 \$

Le conseiller Sylvain Girard donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement pour la mise aux normes des bandes de la glace A du centre Henry-Leonard et travaux divers 2021, décrétant un emprunt de 2 143 500 \$.

7.2 Projet de règlement modifiant le Règlement 96-483 concernant les nuisances et l'environnement

Le conseiller Alain Charest donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 96-483 concernant les nuisances et l'environnement.

Rés. 2021-87

Rés. 2021-88



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Ce règlement est modifié afin d'ajouter le préposé à la réglementation comme responsable de son application, de corriger les titres de certains services de la Ville et de supprimer des articles qui ont été abrogés antérieurement.

7.3 Projet de règlement modifiant le Règlement 2009-760 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

La conseillère Martine Salomon donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2009-760 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Ce règlement est modifié afin d'augmenter le tarif pour une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) à 2 000 \$ au lieu de 250 \$ dans le but de couvrir les frais et services nécessaires à ces demandes, qui sont assumés par la Ville.

7.4 Projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau

Le conseiller Réjean Girard donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau.

Ce règlement est modifié afin de fixer le tarif pour l'inscription à la bande estivale et de modifier le taux horaire concernant l'acheminement de l'eau potable aux bateaux de croisière et autres navires.

8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

8.1 Dépôt d'un projet de règlement pour la mise aux normes des bandes de la glace A du centre Henry-Leonard et travaux divers 2021 - Emprunt de 2 143 500 \$

Rés. 2021-89

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque
Appuyé par : le conseiller Mario Quinn

D'accepter pour dépôt le projet de règlement pour la mise aux normes des bandes de la glace A du centre Henry-Leonard et travaux divers 2021 - Emprunt de 2 143 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement 96-483 concernant les nuisances et l'environnement

Rés. 2021-90

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

D'accepter pour dépôt le projet de règlement modifiant le Règlement 96-483 concernant les nuisances et l'environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau

Rés. 2021-91

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

D'accepter pour dépôt le projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

9.1 Urbanisme - Adoption d'un projet de règlement modifiant le Règlement 2009-760 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

Rés. 2021-92

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De donner suite au rapport de la directrice de l'urbanisme et du service à la clientèle portant le numéro URB2021-04 et d'adopter un projet de règlement modifiant le Règlement 2009-760 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, conformément au projet déposé à la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Règlement 2021-1023 - Remplacement de la conduite 750 mm du boulevard Comeau et construction des services d'aqueduc et d'égout de la Maison des aînés - Emprunt de 1 873 300 \$

Considérant que le conseil municipal désire procéder au remplacement de la conduite 750 mm du boulevard Comeau et à la construction des services d'aqueduc et d'égout de la Maison des aînés;

Considérant que le coût de ces travaux s'élève à 1 873 300 \$, incluant les taxes, imprévus et frais de financement, suivant l'estimation des coûts préparée par le Service des travaux publics et services techniques de la Ville;

Considérant que la Ville de Baie-Comeau désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes;

Considérant qu'en vertu de l'article 556 de la Loi sur les cités et villes, un règlement d'emprunt pour des travaux concernant la voirie, l'alimentation en eau potable et le traitement des eaux usées et qui est financé par les revenus généraux de la Ville ou est entièrement supporté par l'ensemble des propriétaires d'immeuble requiert uniquement l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Considérant que la Ville ne dispose pas des deniers nécessaires à même ses prévisions budgétaires pour supporter le coût de ces travaux;

Considérant que l'avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 15 février 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Rés. 2021-93

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Mario Quinn

D'adopter le Règlement 2021-1023 pour le remplacement de la conduite 750 mm du boulevard Comeau et construction des services d'aqueduc et d'égout de la Maison des aînés, décrétant un emprunt de 1 873 300 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

10. CORRESPONDANCE ET PÉTITIONS

Aucun sujet n'est traité sous ce point.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

12. FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée, il est 20 h 58.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

YVES MONTIGNY
MAIRE

CLÉMENCE RICHARD
GREFFIÈRE ADJOINTE PAR INTÉRIM

Rés. 2021-94